

aux troupes royales 3,000 hommes, et autres choses de ce genre, auxquelles le peuple a ajouté foi. — Le commandeur a appris, en rédigeant cette lettre, que des navires, portant de l'infanterie écossaise, sont encore arrivés au secours du prince rebelle, et qu'il a avec lui, près de Bommel, 50 enseignes, sans celles qu'il attend d'Allemagne et de France. — Requesens dit, en post-scriptum, que les membres et les secrétaires du conseil d'État viennent d'arriver à Anvers, à l'exception du duc d'Aschot, qui, par son ordre, reste à Bruxelles, et de Viglius, qui conseillera le duc (1).

Liasse 557.

1342. *Lettre de don Juan de Cúñiga, ambassadeur de Philippe II près du saint siège, au grand commandeur, son frère, écrite de Rome, le 1^{er} mai 1574.*

« Le pape (2) me dit, quand je lui demandai le bref (3), qu'il ne croyait pas » que ce pardon eût l'effet désiré, si l'on n'amnistiait le prince d'Orange et » les autres chefs de la révolte, ou du moins si l'on n'entrait en arrange- » ment avec eux. — Je lui répondis que S. M. n'y consentirait pas, attendu » que c'étaient des hérétiques, et qu'ils avaient commis tant de sacrilèges et » d'insolences contre Dieu et ses ministres. — Sa Sainteté est animée de fort » bonnes intentions; mais je garantis que Pie V n'aurait pas été du même » avis, à quelque extrémité qu'il eût vu réduites les affaires des Pays-Bas. — » Sa Sainteté tient beaucoup à ce que la paix et la tranquillité règnent par- » tout; par ce motif, elle voudrait qu'elles fussent rétablies dans ces provinces, » alors même qu'il fallût fermer les yeux sur certaines choses (4). — J'ai trouvé » le cardinal Moron dans les mêmes sentiments; il croit impossible que les » affaires des Pays-Bas s'arrangent, tant que vivra le prince d'Orange, à moins » qu'on ne s'accorde avec lui: J'ai rejeté cette idée bien loin. — Le cardinal » admettait toutes les raisons que je lui donnais pour prouver que le prince » ne méritait point de grâce, et combien l'on perdrait de réputation en la lui

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXIX.

(2) Grégoire XIII.

(3) Voyez page 55.

(4) *Su Beáttitud se mueve con muy buena intencion; pero yo asseguro que no fuera desta opinion Pio quinto, por mas apretadas que viera las cosas dessos Estados. Su Santidad es muy inclinado á que aya paz y quietud de todas partes, y assi gustaria que ay la huviesse, aunque se dissimulasse algo.*

» accordant; mais il dit que, pour conserver des États d'une si grande importance, il fallait en passer par là. Il suppose d'ailleurs que le pardon du prince serait subordonné à la condition qu'il se réconciliât avec l'Église: il pense que le prince le ferait pour rentrer dans ses biens, parce qu'il ne tient pas pour hérétique de cœur (1), et que, à son sens, l'hérésie est un moyen dont le prince s'est servi afin d'être le chef de la révolte. Il ajoute que S. M. pourrait être amenée à faire cet acte de clémence par l'intercession du pape et de l'Empereur.— Certes, le sang me bout dans les veines, quand j'entends dire qu'il faut pardonner à un homme qui a tant offensé Dieu et son roi (2). »

Liasse 538.

1545. *Lettre du mestre de camp Francisco de Valdès au grand commandeur de Castille, écrite d'Utrecht, le 2 mai 1574.* Étant arrivé à Utrecht le 30 avril, il pria le comte de la Roche d'autoriser que l'infanterie espagnole qu'il amenait se logeât dans les faubourgs de cette ville, parce que la plupart des soldats avaient leurs arquebuses dépourvues de caisses pour les contenir, leurs épées sans fourreaux, leurs corselets en mauvais état, et qu'ils manquaient même de chaussures. — Le comte y consentit, mais avec répugnance, car il permit, pour ne pas dire ordonna, que les habitants des faubourgs apportassent dans la ville tous leurs meubles et effets, sans laisser seulement chez eux une marmite pour faire cuire le manger, ni un plat, ni un banc, ni bois à brûler, ni paille sur laquelle on pût dormir; et le pire fut que, malgré toutes les instances de Valdès, le comte ne fit pas porter de vivres aux faubourgs. — Il résulta de là et de quelques insolences commises par les bourgeois envers des soldats qui voulurent entrer dans la ville, que ceux-ci mirent le feu à deux ou trois endroits des faubourgs: deux maisons furent brûlées au faubourg de Vianen et une au faubourg de Sainte-Catherine. Le dommage eût été encore plus grand, si les soldats mêmes et leurs officiers ne s'étaient appliqués avec grande diligence à éteindre le feu. — Valdès, à la première nouvelle de ces désordres, se rendit dans les faubourgs: il fit arrêter trois soldats prévenus d'en être les auteurs, et son intention est de les faire châtier, ainsi que tous

(1) Porque no le tiene por herege de corazón.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXX.

ceux qui seront trouvés coupables. — Il a prié le comte de la Roche de faire estimer les maisons brûlées; il veut que toutes les compagnies en payent la valeur. — La rigueur avec laquelle il a procédé aurait dû satisfaire les bourgeois d'Utrecht; mais ils sont si insolents, et M. de Noircarmes, en leur donnant des armes, le comte de la Roche, en les favorisant, les ont rendus si hardis, qu'ils se sont mis à faire la chasse, les épées nues, à tous les Espagnols, dans les maisons de la ville. — Plusieurs de ceux-ci se sont réfugiés dans les monastères, et la plupart au château, le châtelain Francisco Hernandez étant sorti avec cent arquebusiers pour les recueillir. Ceux qui n'ont pu se sauver ont été frappés et maltraités jusqu'à mort (1). — Valdès, voyant que

(1) Le comte de la Roche écrivit, de son côté, sur cet événement, au grand commandeur, et son récit n'est pas entièrement d'accord avec celui de Valdès. Voici sa lettre :

« Monseigneur, l'infanterie espagnolle, estant arrivée aux faubourgs de ceste ville, où que les avoye fort bien faict loger, ayant moy-mesmes esté d'ung coustel et d'aultre pour les accommoder, et allant devers le bourg de Vyane, rancontra trois bourgeois de la garde avec ung aultre dudict bourg qui accouroient devers moy, cryant miséricorde, que les Espagnolz brusloient leurs maisons, ce que me feist hatté pour y aller : où que je treuva ce qu'ilz me disoient estre véritable, ayans mis ledict feug à la veue de plus de deux mil personnes qui estoient sur la muralle, où qu'il me fut dit que trois soldardz espagnolz l'avoient mis avec leurs mesches. Et alors je demanda prestement lesquelz s'estoient, pour en faire le chastoy, et sependant donna ordre pour esteindre ledict feug. Ce nonobstant, accourut encoires ung aultre qui de nouveau remit le feug à l'aultre coustel dudict faubourg, de manière, qui n'y eust mis bonne ordre, le tout estoit en danger d'estre perdu. J'en feiz prandre ung prisonnier que l'on disoit avoir faict l'effect, lequel est présentement ès mains de monsieur le mestre de camp Valdès, et peult estre assurée Vostre Excellence, peult croire que ce faict est le plus meschant acte que jamays soldard fait au monde. Bien est vray que, ayant ordonnet aux aultres soldardz de esteindre ledict feug, ilz y firent bon debvoir, estans bien marryz que cela estoit advenu aux gens de leur troupe.

» Et, comme le bruiet vint à la ville, en furent incontinant advertyz les batteliers qui estoient en icelle, auxquels appartiennent la pluspart des maisons dudict bourg; commencent à faire fort grande rumeur, de manière que, si prestement je ne fusse retourné à la ville pour y remédier, il y eust heu de grand désordre, encoires qu'ilz blessarent deux ou trois soldardz espagnolz avec coupz de pierres, et ung aultre d'ung cousteau; et pour éviter plus grand inconvenient, je feiz serrer toutes les portes, attendu que c'estoit sur le soyr.

» Vostre Excellence peult pancer quelle tristesse avoit ce povre peuple, voyant leurs maisons brusler, outre plus que au mesme instant mirent de nouveau le feug à l'aultre faubourg du coustel d'Amstredam, de manière que s'a esté une chose divine que le tout n'a esté bruslet.

» Et à la mesme heure vindrent nouvelles à messieurs les ecclésiastiques, lesquelles furent

le comte de la Roche ne prenait aucune mesure pour remédier à tant d'insolences, ordonna au lieutenant de Fraunspersg d'occuper la grand'place avec ses compagnies, de renvoyer chez eux les bourgeois qui y étaient postés, et de placer des gardes aux portes de la ville. — Il réclama ensuite du comte de la Roche la punition de quelques bourgeois; mais jusqu'ici le comte n'en a rien fait. Il dit qu'il veut laisser son gouvernement, et en demander la permission au grand commandeur. S'il la demande, on fera bien de la lui accorder, car, à cause de sa bonté et de sa facilité, il est moins propre que personne pour un gouvernement tel que celui-ci; et le grand commandeur peut être certain que, si l'on est autorisé à dire de quelqu'un qu'il radote, c'est du comte (1). C'est à grand'peine que Valdès et le châtelain ont obtenu qu'il fasse entrer dans la ville deux autres compagnies d'Allemands, pour imprimer quelque crainte aux bourgeois. — Valdès pourrait raconter beaucoup d'autres insolences des habitants d'Utrecht. C'est ainsi qu'ils ont arraché ses béquilles à un soldat estropié, au milieu de la rue, et l'ont fait danser, en se moquant de lui; qu'ils disent

incontinent découvertes par toute la ville, comme les Espagnolz estoient entrez en Anvers, où qu'ilz c'estoient mutinez, ayans fait beaulcoup de dommage en la ville: ce que donna telle peur en ceste ville, avec les menasses que les soldardz faisoient à la porte, disans qu'ilz y entreroient, qu'il y avoit apparence de bien grande rumeur; toutesfois que, voyant telz desseingz, je traversoye d'heure à aultre par toute la ville, pour mettre ordre et éviter qu'il n'en advint plus grand inconvéniënt, estant certain que qui ne seroit vigilant d'y avoir le regard, qu'il en pouroit succéder de grand mal. Qu'est ung fort mauvais exemple pour toutes les villes d'icy allentour, tant de celles estans en l'hobéyssance de Sa Majesté que aultres rebelles, qui possible prétendoient rantrer en obéyssance de Sa Majesté, lesquelles doubteront que l'on ne leur face le mesmes que à celles propres que nous tenons. Velà comme tout le fait est passet, et si quelques-ungs escript aultrement à Vostre Excellence, je luy meintiendray le contraire, et le feray vériffier à Vostre Excellence, tant par tesmoings que aultrement, comm' il luy plaira en estre informée. Et crains fort que par telles insolences ne advienne de grandz inconvéniens. Je n'ay voulu fallyr donner à entendre à Vostre Excellence le tout, affin qu'elle soit advertye à la vérité de ce qui se passe: baisant les mains de Vostre Excellence bien humblement; priant Dieu luy donner ses désirs. A Utrecht, ce 11^e de may 1574.

» De Vostre Excellence très-humble serviteur,

» DON FERNANDO DE LANNOY. »

(1) *Pues ninguna persona podria venir á este gobierno, que no fuese más útil y conveniente, que no lo es la mucha bondad y facilidad del conde; y sea V. E. cierto que si de algun hombre se puede decir que caduca, es del conde....*

publiquement comment ils pourraient attaquer et prendre le château, etc. Mais ce qu'il a rapporté lui paraît suffire pour montrer leur mauvais esprit (1).

Liasse 557.

1544. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite d'Aranjuez, le 11 mai 1574.* Il a appris avec une grande satisfaction la victoire remportée sur le comte Louis de Nassau; mais, d'un autre côté, la mutinerie des soldats espagnols lui donne des inquiétudes. — M. de Zweveghem devra solliciter de la reine d'Angleterre qu'elle donne des ordres pour que les vaisseaux de la flotte qui s'équipe en Espagne soient bien reçus dans ses ports, s'ils venaient à y toucher. — Le grand commandeur pourra, selon qu'il le jugera convenable, conférer la charge de capitaine général de l'artillerie à don Fernande de Lannoy, ou la laisser par provision à M. de Trelon. — Il a pourvu de la charge de la cavalerie légère don Alonso de Vargas, sur le même pied que l'exerçait don Juan de Mendoça.

Liasse 561.

1545. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite d'Aranjuez, le 12 mai 1574.* Il le charge de remercier, en son nom, tous ceux qui ont contribué à la victoire remportée sur le comte Louis de Nassau. — Il accorde en propriété à Sancho d'Avila la charge de châtelain d'Anvers, et en outre son intention est de le gratifier de 2,000 florins de rente perpétuelle sur les biens confisqués. — Il donne à M. de Hierges la bande d'ordonnance du comte de Meghem. — Dans l'état où se trouvent les choses aux Pays-Bas, il ne serait pas à propos de mettre en liberté les Français, au moins les principaux, qui furent pris lors du siège de Mons; le Roi veut, au contraire, qu'ils soient gardés avec vigilance.

Liasse 561.

1546. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite d'Aranjuez, le 12 mai 1574.* Par une des lettres du commandeur, du 9 avril, il a vu qu'il avait choisi, entre les quatre projets du pardon général, celui qui avait été calqué sur le pardon accordé aux *comuneros* de Castille. Il s'en est réjoui.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCLXXI.

Il attend avec désir l'avis de l'effet qu'en aura produit la publication. — Il en espère beaucoup, puisqu'on a donné aux naturels des Pays-Bas tout ce qu'ils demandaient. — Quant au 10^e denier, il n'a pas paru convenable que l'abolition en soit signée de sa main : il suffira que le commandeur la décrète en son nom, et en vertu de la commission particulière qu'il en a. Si les états sollicitent depuis la confirmation du Roi, elle pourra leur être accordée. Il y aurait de l'inconvénient à l'envoyer dès aujourd'hui, à cause qu'elle devrait passer par les mains d'Hopperus, et qu'ainsi le secret ne pourrait être gardé (1). — Le grand commandeur conférera avec Gerónimo de Roda sur le choix à faire pour la présidence du conseil privé. Hopperus ne peut quitter Madrid, quelque désir qu'ait Viglius de lui remettre ses fonctions et tous les papiers qu'il a en son pouvoir. Quant à ceux-ci, le grand commandeur aura bien soin, au cas que Viglius vienne à décéder, de les recueillir et de les mettre en sûreté. — Le Roi approuve que Gerónimo de Roda ait été placé au conseil d'État, et il désire que, par le moyen de Berlaymont, il soit introduit dans le conseil des finances. Quant au conseil privé, peut-être faudra-t-il se borner à l'y appeler de temps en temps. — Quoique d'Assonleville soit léger, comme le dit le grand commandeur, l'intention du Roi est de lui accorder quelque mercède, attendu que, après Viglius, c'est lui qui est le plus versé dans les affaires d'État. — La prétention des ecclésiastiques de Hainaut et d'Artois de ne pouvoir accorder les aides, sans une licence du pape, ne doit pas être admise, et il ne convient pas non plus de demander à S. S. un bref exhortatoire, vu les conséquences que cela pourrait avoir pour l'avenir. — Le Roi, se conformant à l'avis du grand commandeur, ne changera rien dans la position du comte de Buren.

Liasse 561.

1547. *Lettre du Roi au grand commandeur de Castille, écrite d'Aranjuez, le 12 mai 1574.* Il approuve que le grand commandeur ait, par provision et sans patente, donné l'office de grand bailli de Hainaut au comte de Lalaing. — Pour la citadelle de Cambrai, il en chargera, aussi par provision, M. de Gomicourt, ou tout autre qui lui paraîtra le plus propre à cet effet. — Le Roi

(1) *Si agora se huviera de embiar, ternia inconveniente en lo del secreto, haviendo de passar por mano de Hopperus....*

donne le gouvernement d'Arras à M. de Vaulx. — Il accorde l'office de commissaire de Flandre à M. de Berlaymont. — Il donne à M. de Havré la bande d'ordonnance vacante par la mort de Noircarmes, celle du vicomte de Gand à M. de Richebourg, son neveu et son héritier, et celle de La Cressonnière à M. de Ville, frère du comte de Hoogstraeten. — Il reconnaît que M. de Ras-senghien serait un bon chef des finances, et bien placé aussi au conseil d'État; mais, comme il ferait faute dans son gouvernement de Lille, Douai et Orchies, et dans celui d'Artois dont il est chargé provisoirement, il ne peut être question, quant à présent, de l'appeler dans l'un ni dans l'autre conseil.

Liasse 561.

1548. *Très-longue lettre du grand commandeur de Castille au Roi* (1), écrite d'Anvers, le 15 mai 1574. Suite de la mutinerie des Espagnols. — Les mutinés n'ayant pas voulu se contenter d'un certain nombre de payes, le commandeur leur offrit, de l'avis de toutes les personnes qu'il avait consultées, de vérifier leurs comptes, à la condition qu'ils passassent la revue tranquillement et découvrirent les vols de leurs officiers (2). — Ils y consentirent, nommèrent deux soldats par compagnie, chargés de déclarer sous serment ceux qui devaient être rejetés des comptes, et se montrèrent disposés à accepter cinq payes en draps (3), pourvu que toutes les autres leur fussent données en argent. — Le commandeur appela ceux qu'ils avaient députés, et qui étaient au nombre de près de cent : il les invita à faire leur déclaration sans crainte de leurs officiers, leur promettant, s'ils remplissaient leur devoir, de les placer dans les châteaux, de les faire changer de compagnie, même de les laisser retourner en Espagne. — On convint que la revue serait passée le 2 mai : la veille, il leur accorda les articles qu'ils avaient demandés. — Au jour fixé, tous se réunirent à la Bourse. Il y eut encore une petite émeute, sur ce que, par lesdits articles, il n'était pas stipulé, en termes clairs, qu'on payerait de suite les testaments. Le commandeur accourut, fit rentrer dans la Bourse ceux qui déjà en sortaient, et les assura que, en ce qui concernait les testa-

(1) Elle a quarante-six pages d'écriture : celle du 28 avril, n° 1559, en a vingt-trois, et celle du 50, n° 1541, en a vingt-cinq.

(2) *Con que ellos diesen su muestra quietamente, no consintiendo los robos de sus oficiales.*

(3) *En ropa.*

ments, on ferait tout ce qui serait juste. — De là il se rendit au château, pour engager les soldats qui y tenaient garnison à se laisser aussi passer en revue. Le 1^{er} mai, il avait envoyé des commissaires aux citadelles de Gand et de Valenciennes, et écrit en Hollande, afin que les Espagnols qui s'y trouvaient fussent soumis à la même formalité, avec l'assurance qu'on ferait pour eux ce qui serait fait pour ceux d'Anvers. — La revue de la Bourse fut achevée de bonne heure. Les députés nommés par les compagnies n'accomplirent pas tous leurs promesses ; mais quelques-uns s'y montrèrent fidèles, et un grand nombre de noms furent retranchés des listes.

Lors de l'entrée des Espagnols dans Anvers, le commandeur donna ordre aux mestres de camp, capitaines, [porte-drapeaux et autres officiers que les mutinés avaient renvoyés, et qui les suivaient à une journée de distance, de se réunir à Lierre (1). Il manda depuis les mestres de camp don Hernando de Tolède et don Gonçalo de Bracamonte (Julian Romero étant occupé de l'achèvement des forts de Gertrudenberg), et convint avec eux qu'ils inviteraient les capitaines à envoyer les listes de leurs soldats, revêtues de leurs signatures, et affirmées par eux sous serment. Le commandeur écrivit aux capitaines dans le même sens. — Ceux-ci s'en offensèrent. Ils lui députèrent, la veille du jour fixé pour la revue, quatre d'entre eux, un de chaque régiment (*tercio*), chargés de lui représenter que leur honneur serait blessé, si, après qu'ils auraient signé et affirmé leurs listes, un commissaire, ou un employé du *contador*, ou bien l'un des soldats désignés par les mutinés, en retranchait un seul nom (2). — Ils avouaient qu'ils avaient compté plusieurs noms à leur profit, comme c'était l'usage, déclarant que, sans cela, il leur eût été impossible de s'entretenir, et ajoutant que pas un d'entre eux ne possédait un réal, mais que tous, au contraire, avaient des dettes. Ils promettaient, si le commandeur voulait avoir une entière confiance en eux, de se montrer plus rigoureux contre eux-mêmes que tous les officiers du trésor. Ils refusaient, du reste, si l'on persistait à vouloir passer la revue en leur absence, de donner les listes signées, préférant recevoir la démission de leurs compagnies. — Requesens leur répondit d'abord avec douceur : comme il vit qu'ils persistaient

(1) A deux lieues d'Anvers.

(2) *Una plaza.*

dans leur obstination, il les renvoya à Lierre, leur disant que cela paraissait être une mutinerie de capitaines, et qu'il y mettrait ordre (1). — La nuit ils envoyèrent beaucoup de listes, mais sans signature ni affirmation. — La revue ayant été passée, comme il est dit ci-dessus, les capitaines lui adressèrent, par don Gonçalo de Bracamonte, une lettre où ils demandaient la démission de leurs compagnies. Il leur fit répondre immédiatement qu'ils eussent à se conduire d'autre manière : car, s'ils ne s'amendaient pas, non-seulement il leur ôterait leurs compagnies, mais il leur ferait couper la tête (2).

Après que la revue eut été passée, le commandeur fit établir huit bureaux dans un couvent, pour que les soldats s'y fissent enregistrer et soumissent leurs comptes à une vérification. On y commença aussi la distribution des paiements en draps. — Les mutinés furent ainsi deux ou trois jours tranquilles. — Pendant ce temps, la plupart des capitaines et officiers vinrent de Lierre à Anvers; Julian Romero y arriva aussi. Le commandeur appela alors ceux qui étaient restés à Lierre, dans l'espoir que chacun d'eux pourrait ramener les amis qu'il avait parmi les soldats, et arborer son drapeau. — Aussitôt que les mutinés en furent instruits, ils sonnèrent l'alarme (3) dans le plus grand tumulte; et publièrent que tous les officiers sortissent de la ville dans le délai d'une heure, sous peine de la vie. Ils forcèrent les maisons de quelques-uns d'entre eux, spécialement celle où demeurait Julian Romero, qui courut des dangers : car ils le voient de très-mauvais œil, sachant qu'il est celui qui désapprouve le plus hautement leur sédition. — L'après-midi, ils ordonnèrent, par un autre *bando*, que les porte-drapeaux (*alfereces*) revinssent pour la vérification des comptes.

Requesens avait fait proposer par Saneho d'Avila aux soldats du château qu'ils se contentassent d'une partie de ce qui leur était dû, en leur promettant de leur payer le reste dans un bref délai, et ils y avaient d'abord consenti. Mais, à dix heures du soir, ils se mutinèrent, coururent aux armes, tirèrent des coups d'artillerie et d'arquebuse, nommèrent un *electo*, un sergent-major

(1) ... Perseveraron en su obstinacion, y yo les dije que se volviesen á Lierra, que esto parecia ya motin de capitanes, y que yo pondria en ello remedio.

(2) ... Porque, si no se enmendaban, no me contentaria con quitalles las compañías, sino con cortalles las cabezas.

(3) Tocaron arma.

et d'autres officiers, enlevèrent les clefs du château à Sancho d'Avila, s'emparèrent des munitions et des vivres, et dirent, du haut des remparts, aux mutinés de la ville qu'ils fissent bien leurs affaires; que le château était pour le Roi et pour les soldats (1).— Le commandeur fut toute la nuit sans rien savoir de ce qui s'était passé.— Au point du jour, Sancho d'Avila l'en instruisit, en lui annonçant que les mutinés s'étaient déjà apaisés et lui avaient rendu les clefs; qu'il leur avait promis à tous le pardon, mais qu'ils demandaient que Chiappin Vitelli allât leur en donner l'assurance au nom du commandeur.— Ce fut par l'*electo* même que Sancho d'Avila fit faire cette communication au commandeur. Peu après que l'*electo* avait quitté la citadelle, le sergent-major ayant essayé d'exciter encore du trouble, l'*alferez* le tua à coups de poignard, et le jeta dans le fossé de la place. — Un autre malheur arriva peu après, qui fait bien voir, dit Requesens, que le diable s'en mêle: car, autrement, tant d'obstacles surgiraient-ils par des voies si étranges (2)? Un prêtre espagnol du château, qui avait accompagné l'*electo* auprès du commandeur, ne le prévint pas, non plus que Chiappin Vitelli, que l'intention de Sancho d'Avila était que ledit *electo* n'y rentrât point. Le commandeur promit en conséquence à celui-ci la vie sauve, s'il achevait d'apaiser les mutinés, et le marquis l'emmena dans son carrosse. Il l'en fit descendre un peu avant d'arriver au château, et l'*electo* resta au corps de garde, pendant que Chiappin Vitelli allait conférer avec le châtelain sur ce qu'il dirait aux soldats. Là l'*electo* fut poignardé par l'*alferez* qui avait tué le sergent-major, et jeté, comme celui-ci, dans le fossé. — Quoique l'un et l'autre méritassent bien leur sort, ce double événement a été fâcheux, par rapport aux mutinés de la ville, et aussi à cause du mécontentement qu'a exprimé Chiappin Vitelli de la mort de l'*electo*, à qui il avait donné sa parole: le marquis ne veut pas croire que cela soit arrivé par malheur; il refuse de traiter davantage avec les soldats, et fait d'autres démonstrations qui ne conviennent pas dans la conjoncture présente (3).

(1) *Dijeron desde la muralla á estotros que hiciesen bien sus negocios; que aquel castillo estaba por V. M. y por los soldados.*

(2) *Subcedió en esto otra desgracia, por lo cual se deja bien considerar cuan suelto anda el demonio en este trabajo, poniendo tantos tropiezos por vias tan estrañas.*

(3) *Y hace otras demostraciones que no son provechosas para este tiempo.*